

# **Conjonctures et réformes en cours** **ministère de l'intérieur**

**10eme Journée Technique nationale du réseau  
sports de nature**

**Programme prévisionnel - MARS 2017– INSEP  
PARIS**

**Intervenant :**

**Luc DESHAYES**

**Adjoint au chef du bureau de la législation et  
de la réglementation de la Délégation à la  
sécurité et à la circulation routières**



# **Conjonctures et réformes en cours** **ministère de l'intérieur**

Plusieurs services de l'administration centrale du ministère sont concernés par les manifestations sportives :

- les forces de l'ordre (DGGN et DGPN) ;
- la direction de la modernisation et de l'action territoriale (DMAT) ;
- la direction générale des collectivités locales (DGCL) ;
- la délégation à la sécurité et à la circulation routières (DSCR).



# Conjonctures et réformes en cours ministère de l'intérieur

La DSCR (Bureau de la législation et de la réglementation) est chargée plus particulièrement de :

- préparer et mettre en œuvre, en liaison avec le ministère chargé des sports, les textes législatifs et réglementaires relatifs aux manifestations sportives sur les voies ouvertes à la circulation publique ou sur circuit ;
- gérer les homologations de circuits et les manifestations sportives se déroulant sur des voies ouvertes à la circulation publique ;
- assurer le secrétariat de la Commission nationale d'examen des circuits de vitesse.

Adresse fonctionnelle du bureau :

[ai3-ai-dscr@interieur.gouv.fr](mailto:ai3-ai-dscr@interieur.gouv.fr)

# ***Conjonctures et réformes en cours ministère de l'intérieur***

Dispositions du code de la route en matière  
de manifestations sportives :

- occupation des voies publiques
- signaleurs
- CDSR



# Conjonctures et réformes en cours ministère de l'intérieur

## Les régimes d'occupation des voies publiques

### ➤ Trois existants :

- le strict respect du code de la route ;
- la priorité de passage ;
- l'usage « privatif » de la chaussée.

### ➤ Un nouveau : l'usage exclusif temporaire de la chaussée ou la « bulle »

### ➤ Cadre d'emploi des forces de l'ordre et des signaleurs en fonction du régime d'occupation des voies publiques



# *Conjonctures et réformes en cours* *ministère de l'intérieur*

## Les Signaleurs

- Régime actuellement applicable
- Un renforcement de leur rôle à l'avenir



# *Conjonctures et réformes en cours* *ministère de l'intérieur*

## La Commission départementale de la sécurité routière

- Dispositions en vigueur
- Un rôle de concertation maintenue, mais non obligatoire dans le régime déclaratif



# ***Conjonctures et réformes en cours ministère de l'intérieur***

## Des outils pour accompagner ces évolutions

- une circulaire interministérielle de présentation ;
- des modèles types.

Disponibilité des services centraux pour accompagner les services instructeurs dans ces évolutions

